



Bulletin municipal n°39

Fontenailles

MAI – JUIN 2019

Mairie de Fontenailles
63 rue de Maurice
Wanlin
77370 Fontenailles

Téléphone—Fax

01 64 08 40 17

01 64 08 43 42

Astreinte :

06 08 05 01 47

Agence postale

01 60 52 66 35

Site

mairie.fontenailles.fr

Horaires mairie et
agence postale

Lundi—mercredi—
vendredi :

De 15h30 à 17h30

Mardi—jeudi—
samedi :

De 9h00 à 11h00

Permanence des élus

Samedi de 9h à 11h

Bibliothèque

Le jeudi de 9h à 10h45

RAM

17 et 31 mai

14 et 28 juin

9 juillet

La Brie Nangissienne

brienangissienne.fr

Edito du maire

Fontenailloises, Fontenaillois,

Le magazine du mois de mai est bien évidemment principalement consacré aux budgets de la commune.

Celui de 2019 ne peut être déconnecté du contexte politique que connaissent les collectivités territoriales. En effet, en comparant avec l'année 2015, les recettes de fonctionnement ont diminué de 93 340 € dont 70 192 € de perte de dotations de l'état, représentant une baisse de 38,89%. Les marges de manœuvre sont donc réduites, cependant le vote du budget 2019 démontre une gestion rigoureuse et les taux de la part communale des impôts restent inchangés depuis 2014. Les dépenses de fonctionnement de l'année 2018, font apparaître une baisse de 31 000 €.

La recherche d'économie est un objectif présent dans la réalisation de chaque projet. Ainsi, la mise aux normes des sanitaires des vestiaires du stade s'effectue en partenariat avec les membres de l'association du « Lien de Fontenailles », que je remercie pour leur implication. La valorisation de la mare dans le parc de la mairie pour que les élèves puissent observer le monde du vivant s'effectuera avec Seine-et-Marne environnement, la création de l'éclairage et d'un revêtement dans le cadre du réaménagement de la sente piétonne entre le bourg et le hameau de Glatigny sont à l'étude avec le SDESM et le Département.

Mai, est aussi la période, où une vigilance s'impose concernant le fléau récurrent des chenilles processionnaires du chêne. Cependant, il sera difficile de lutter contre ces nuisibles. En effet dans un courrier du 5 février 2019, le Directeur général de la prévention des risques du ministère de la transition écologique et solidaire, indique que le produit qui était utilisé pour les épandages, le FORAY 488 en usage biocide, est dorénavant interdit. Il n'existe, actuellement, aucune alternative à ce produit.

Les beaux jours sont synonymes de départ en vacances pour certains. Il est important de rappeler que la gendarmerie organise « une opération tranquillité vacances », ceci tout au long de l'année. L'action de la commune pour la mise en place du dispositif « Participation citoyenne » est toujours en cours. La convention avec la gendarmerie doit être signée par Madame la Préfète. Son aboutissement ne saurait tarder.

Enfin, ce mois de mai 2019, sera marqué par les élections européennes. A cette occasion, je rappellerais un article de la déclaration universelle des Droits de l'Homme, le 21 : « toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis ». Ce droit, il serait dommage de s'en priver.

Votre Maire

Ghislaine HARSCOËT



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Adopté au cours de la séance de Conseil municipal du 11 avril 2019

La population de la Commune, au 1er janvier 2019 est de 1083 habitants.

Les objectifs poursuivis du budget présenté se traduisent par la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, par une stabilité de la fiscalité et par un programme d'investissement soutenu.

Il s'équilibre : en dépenses et recettes de fonctionnement à 1 049 145.84 €
en dépenses et recettes d'investissement à 970 868.11 €

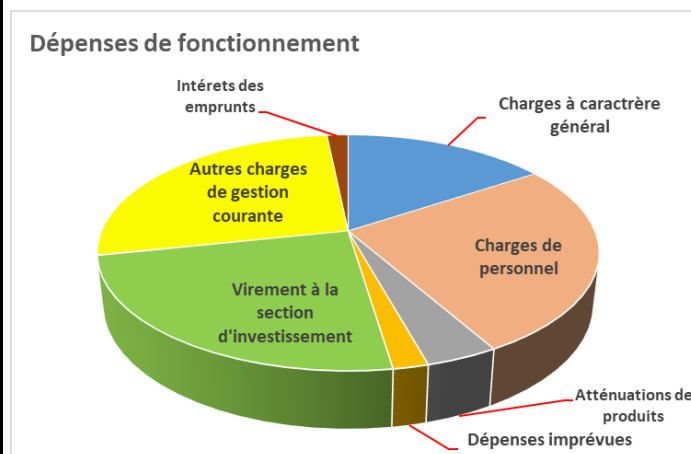
I – Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 1 049 145.84 € se répartissent entre les opérations réelles pour 798 177.62 €, les opérations d'ordre pour 1 065,00 € et le virement à la section d'investissement 249 903.22 €.

Ces dépenses s'établissent comme suit :

| DEPENSES | BP 2019 Proposition |
|---|-----------------------|
| 011 - Charges à caractère général | 163 070,00 € |
| 012 - Charges de personnel | 271 346,00 € |
| 014 – Atténuation de produits | 41 089,00 € |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 277 097,87 € |
| 66 - Charges financières | 18 574,75 € |
| 67 - Charges exceptionnelles | 7 000,00 € |
| 022 - Dépenses imprévues | 20 000,00 € |
| Total des Dépenses réelles de fonctionnement | 798 117,62 € |
| 042 - Amortissement | 1 065,00 € |
| Total des Dépenses d'ordre de fonctionnement | 1 065,00 € |
| Total Dépenses (réelles + ordre) | 799 242.62 € |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 249 903,22 € |
| TOTAL GENERAL | 1 049 145,84 € |



Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupant les achats courants, les services extérieurs et les impôts et taxes diminuent de 3,5% par rapport aux prévisions 2018. Ce chapitre prévoit des dépenses telles que, l'entretien de la voirie, des bâtiments publics et du matériel roulant.

Les charges de personnel (chapitre 012) devraient restées stables pour 2019.

Les autres charges de gestion (chapitre 65) regroupent les contributions obligatoires, les subventions au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et aux associations, les indemnités et cotisations des élus.

Les charges financières (chapitre 66) regroupent les intérêts des emprunts. L'emprunt de 357000€ pour le contrat COR sera remboursé dès obtention des subventions et versement du FCTVA .

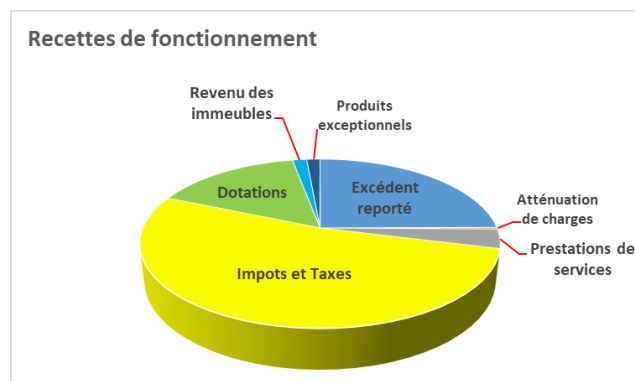
Il est entendu que pour les comptes 011 (charges à caractère général), 012 (charges de personnel) et 65 (autres charges de gestion courante), il s'agit d'enveloppes plafonds que la commune s'emploiera à ne pas dépasser.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 1 049 145.84 € se structurent essentiellement autour de deux pôles, en opérations réelles et en opérations d'ordre.

Ces recettes s'établissent comme suit :

| RECETTES | BP 2019 Proposition |
|---|------------------------|
| 013 - Atténuations des charges | 3000 € |
| 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses | 38 986,00 € |
| 73 - Impôts et taxes | 551 078,00 € |
| 74 - Dotations et participations | 163 780,00 € |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 16 000,00 € |
| 77 - Produits exceptionnels | 15 060,00 € |
| Total des Recettes réelles de fonctionnement | 787 904,00 € |
| 002 - Excédent de fonctionnement reporté ou anticipé | 261 241,84 € |
| TOTAL GENERAL | 1 049 145.84 € |



Les recettes de fonctionnement ont été estimées en prenant comme référence le résultat 2018.

Informations complémentaires :

Au chapitre 013 « Atténuations des charges », figure le remboursement d'une partie des salaires des agents en arrêt de maladie.

Le montant de ce remboursement a été de 21000€ en 2018 grâce à la participation des élus et de la secrétaire qui s'efforcent d'effectuer le remplacement afin d'assurer la continuité des services, évitant ainsi de faire appel à du personnel supplémentaire.

Au chapitre 73 « Impôts et taxes », La suppression de la taxe d'habitation ne devrait pas avoir d'impact sur le budget l'État ayant promis de compenser « à l'euro près » la suppression de cette taxe et de combler le manque à gagner jusqu'en 2020.

Au chapitre 74 « Dotations et participations »,

Les dotations devraient restées stables pour 2019.

II—Stabilité fiscale

| Les taux de la fiscalité directe locale 2019 | |
|--|-----------|
| Taxe | Taux voté |
| Taxe d'habitation | 22.52% |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 21.98% |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 69.93% |

Les produits attendus : **Les taux des taxes restent inchangés depuis 2014 et sont reconduits pour 2019.**

| Produits des impôts locaux 2018 | | | Produits prévisionnels 2019 | |
|---|--------------|-----------------------|-----------------------------|-----------------------|
| Taxes | Produits | En euros par habitant | Produits | En euros par habitant |
| Taxe d'habitation | 283 527,00 € | 260,60 | 294 787,00 € | 272,20 |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 203 604,00 € | 187,14 | 209 206,00 € | 193,17 |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 43 706,00 € | 40,17 | 44 685,00 € | 41,26 |

III – Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Elles se composent notamment du remboursement des emprunts en capital (61 086.15 €), des immobilisations corporelles et en cours (844 536.15 €), et des immobilisations incorporelles (4 500,00 €).

Un programme d'investissement soutenu :

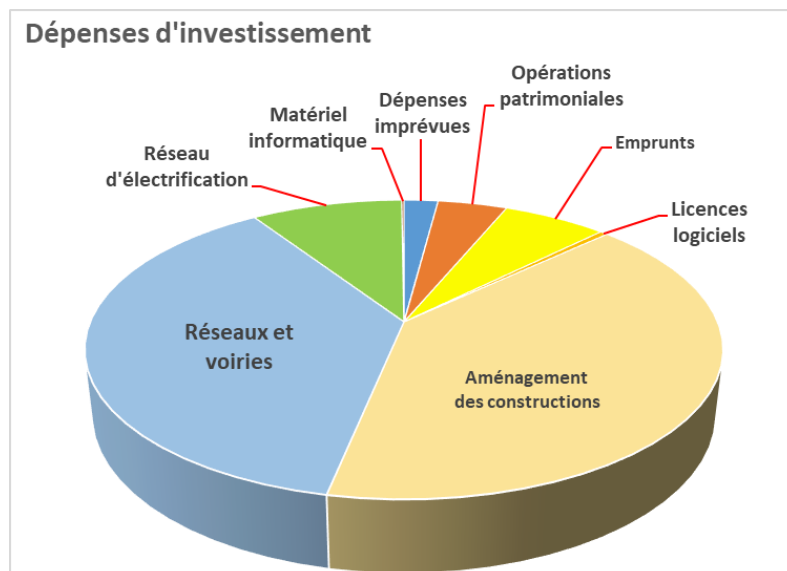
Sont prévues, notamment pour les plus significatives, les opérations suivantes :

- ◆ Remplacement chaudière bâtiments mairie..... 30 000,00 €
- ◆ Accès handicapés cimetière..... 6 000,00 €
- ◆ Travaux église..... 224 377,00 €
- ◆ Participation commune aménagement D40843 200.00 €
- ◆ Eclairage sente piétonne..... 63 384,00 €
- ◆ Enrobé sente piétonne.....40 000,00 €

Une 3^{ème} phase de 180 000€ sera effectuée en fonction des subventions obtenues.

* RAR : Restes à réaliser

| DEPENSES | BP 2019 Proposition | |
|--|---------------------|------------------------|
| | RAR* 2018 | Inscriptions nouvelles |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | | 61 086,15 € |
| 20 - Immobilisations incorporelles | | 4 500,00 € |
| 21 - Immobilisations corporelles | 48 631,32 € | 795 904.83 € |
| Total dépenses | 48 631,32 € | 861 490,98 € |
| 001 - Déficit d'investissement reporté (Résultat cumulé) | | 0 € |
| 041 – Opérations patrimoniales | | 23 445,60 € |
| 13 – Subventions (écritures de régul) | | 17 300,21 € |
| 020 – Dépenses imprévues | | 20 000,00 € |
| Total dépenses d'investissement (avec Résultat) | 48 631,32€ | 922 236,79 € |
| TOTAL GENERAL | 970 868,11 € | |

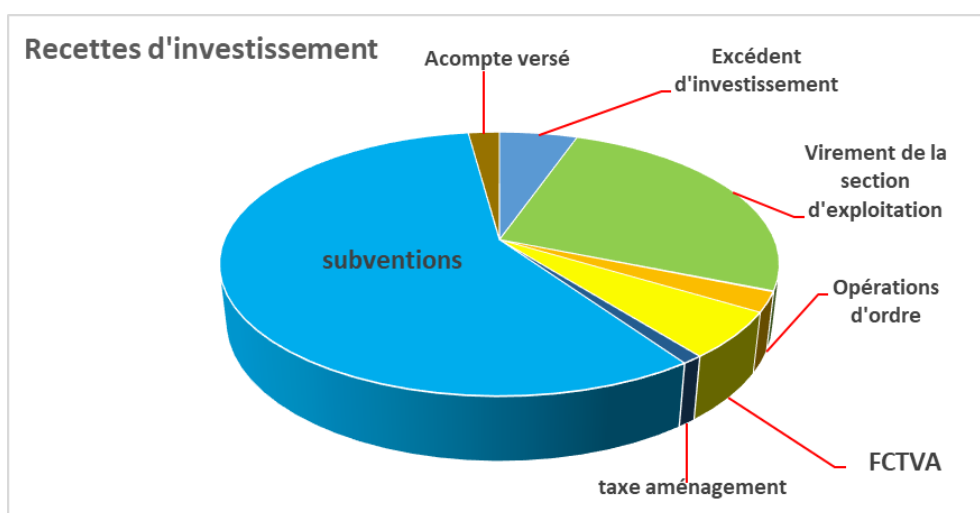


Recettes d'investissement

Les recettes mobilisées pour financer les investissements comprennent :

- ◆ Le virement de la section de fonctionnement (Epargne brute ou capacité d'autofinancement),
- ◆ L'excédent d'investissement reporté,
- ◆ Les recettes propres (subventions, dotations, Taxe d'aménagement, FCTVA,...).

| RECETTES | BP 2019 Proposition | |
|---|---------------------|------------------------|
| | RAR 2018 | Inscriptions nouvelles |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | | 65 118,63 € |
| 1068 - Affectation du résultat de fonctionnement | | 0,00 € |
| 13 - Subventions d'investissement | | 558 347,62 € |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | | 0,00 € |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement | | 249 903,22 € |
| 23 – Avances et acomptes versés | | 20 796,31 |
| Total Recettes (hors OP D'ordre) | | 894 165,78 € |
| 001 - Excédent d'investissement reporté (Résultat cumulé) | | 52 191,73 € |
| 040 - Total Opérations d'ordre (Amortissement) | | 1 065,00 € |
| 041 - Total Opérations patrimoniales | | 23 445,60 € |
| Total recettes d'investissement (avec Résultat) | | 970 868,11 € |



Informations complémentaires :

- ◆ Au chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves », le FCTVA à percevoir est de 55118,63 €.
- ◆ Au chapitre 13 « Subventions d'investissement », ces recettes sont liées aux travaux d'investissement 2019, principalement aux travaux d'éclairage public, à l'église et au contrat rural.

Remise du cahier de doléances

Le vendredi 22 février , Madame le Maire a remis à Mme Laura Reynaud, Sous—Préfète de Provins, **le cahier de doléances de Fontenailles .**

Les thèmes les plus souvent abordés sont la pression fiscale, la baisse des revenus, la sécurité et la baisse du pouvoir d’achat.



Entretien sur les chemins

Des arbres du chemin de Grignon ont été coupés en bordure. Ainsi les fossés ont pu être creusés, ce qui permettra aux eaux pluviales d’être mieux canalisées.

C’est l’entreprise Locafab dirigé par Monsieur Blery qui a mis à disposition du personnel et du matériel pour aider notre commune. Un grand merci à lui.



L’élue en charge des chemins communaux continue sa mission. Après le classement des chemins au Plan Départemental des Itinéraires et Promenades de Randonnées, la création du plan, **Madame Pellouin** a inscrit sur des panneaux en bois les noms des différents chemins que les promeneurs peuvent emprunter sur notre commune. Leur réalisation reste dans un style rural. Ils seront placés tout au long du printemps.



Voirie : Les travaux **se poursuivent sur la D 408 jusqu’au 5 juillet.** Les murs du pont du Ru de Courtenain étant fragilisés, la dépose des murs et leur reconstruction devenaient urgentes.



Attention : Le sens de circulation de la zone de rencontre rue de l’église est limitée à 20 km.



L’orme : Rue de l’Orme et rue du Général, un arrêté a été pris le 20 février 2019 interdisant la circulation aux véhicules de plus de 7.5 tonnes. Les panneaux seront prochainement posés dès que le Département aura pris l’arrêté concernant l’installation.

Civilité : Les propriétaires des arbres dont les branches débordent sur la voie publique sont tenus de nettoyer les trottoirs et les caniveaux devant chez eux lorsque des végétaux tombent sur l’espace public afin d’éviter :

- ◆ Les chutes des piétons
- ◆ L’obstruction des avaloires qui n’évacuent plus les eaux pluviales.

Elections européennes—Dimanche 26 mai

Bureau de vote : Salle des associations

Rue Maurice Wanlin de 8h00 à 18h00

L’agence postale sera fermée du 5 août au 18 août .

Le samedi 16 mars, le CCAS a invité les aînés de notre village au traditionnel repas annuel. 37 convives ont répondu présents à cette invitation et se sont retrouvés au restaurant La Forge.

C'est donc dans la joie et la bonne humeur que s'est déroulé ce repas.



CleanUpDay... Nettoyage de la nature : une trentaine de personnes, de Fontenailles ou d'ailleurs, adultes et enfants ont consacré quelques heures de leur temps au nettoyage de la commune.

Merci à eux pour leur dévouement.

Rendez-vous à l'automne pour une nouvelle journée de nettoyage.

Concert solidaire en faveur de l'église de Fontenailles

Le concert solidaire organisé par le Lien de Fontenailles en faveur de l'église de notre commune a réuni près de 200 personnes.

Cœur Gospel 77 nous a offert deux heures d'émotion et de chaleur.

Merci aux Artistes et aux Personnes présentes lors de ce concert.

La recette de cette soirée est de 1170 euros.

Merci au Lien de Fontenailles pour cette action solidaire pour leur participation à la sauvegarde de notre édifice.



Régulièrement, Jean Marc Braud, conseiller municipal, **utilise ses talents pour fabriquer des jeux** pour les manifestations de la commune. Ainsi, cette année lors de la chasse aux œufs, les enfants ont pu en tester de nouveaux. Merci pour son aide.



Chasse aux œufs

L'équipe municipale, le CCAS et l'association « Force Académie Briarde » ont animé la chasse aux œufs dimanche 21 avril :

Jeux, chasse aux œufs, démonstration de laser, ateliers créatifs (animés par Sylvie) et atelier maquillage (offert par Familles Rurales).



Une surprise offerte par l'association Familles Rurales attendait chaque enfant à l'issue de la chasse aux œufs.

AGENDA

- Dimanche 19 mai : **Sortie à Nigloland** organisée par Familles Rurales.
- Samedi 25 mai : **Ludofolies à Nangis**, organisées par Nangis Lude.
- Dimanche 26 mai : Elections européennes.
- Samedi 15 et dimanche 16 juin : **Fête Gallo Romaine à Châteaubleau.**
- Dimanche 16 juin : Randonnée de la Brie Nangissienne à Chateaubleau.
- Samedi 29 juin : Inauguration de la station d'épuration.
- **Samedi 29 juin : Concert Solidaire organisé par Le Lien de Fontenailles/ Feu de la Saint - Jean** organisé par la commune.
- Dimanche 07 juillet : **Sortie "Bateau-mouche"** à Paris, organisée par Familles Rurales.
- **Samedi 31 août et dimanche 1er septembre : Fête communale.**

VI Fête Gallo-Romaine de Chateaubleau

<https://www.seine-et-marne.fr/Culture-sports-tourisme/AGENDA-!-Sortir-en-Seine-et-Marne/VI-eme-fete-Gallo-Romaine-15-et-16-juin>

L'inauguration de la station d'épuration aura lieu le samedi 29 juin. Une visite de la station sera organisée. Inscriptions auprès de la mairie avant le 31 mai (horaires d'ouvertures).

Prévention Retraite en Ile de France propose des

Ateliers de Prévention pour les Séniors

Une réunion de présentation avec les plus de 60 ans aura lieu le mardi 3 septembre à 16h à la salle des associations.

Puis des ateliers bien-être et santé seront proposés du 17/09 au 17/12 de 16h à 17h les mardis à la salle des associations.



Samedi 29 juin

à partir de 15h

Au STADE

Festival solidaire au profit de l'association « un nouveau souffle » organisé par le Lien de Fontenailles

Feu de la Saint Jean organisé par la commune

Festival Solidaire de Fontenailles « FONT'NIVAL »

Rock et Reggae (Natural Mighty, Mikembo, Kabo, Embassy of zion, all my team, knock me out, Batucada « Frapading »)



Stands, animations , Apéro offert par la commune, Feu de la Saint Jean

Entrée Libre – Buvette - Paëlla

